

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 9 Février 2021



EXTRAIT N° 2021.00039 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 55  
↪ représentés : 5

Date de convocation :

Mercredi 3 Février 2021

Secrétaire de séance :

Gwénolé PERONNO

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Président.

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE  
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
MONTOR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER,  
Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT  
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Jérôme DHOLLAND  
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD  
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, : Mme Lydia MEIGNEN  
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE,  
M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN,  
M. Jean Luc SECHET, M. Jean Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU,  
Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, Mme Pascale HASSANE, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY, Mme Emmanuelle BIZEUL  
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, M. David PELON, Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT,

Absents représentés :

MONTOR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Thierry NOGUET  
SAINT-NAZAIRE : M. Jean-Jacques LUMEAU donne pouvoir à M. David SAMZUN,  
Mme Julia MOREAU donne pouvoir à M. Michel RAY, M. Olivier BLECON donne pouvoir à Mme Capucine HAURAY  
TRIGNAC : M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à Mme Dominique MAHE-VINCE

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Urbanisme intercommunal – Secteur Entrée Nord Agglomération Boulevard de l'Atlantique –  
Instauration d'un périmètre de prise en considération – Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 9 Février 2021

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Urbanisme intercommunal – Secteur Entrée Nord Agglomération Boulevard de l'Atlantique – Instauration d'un périmètre de prise en considération – Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 06 décembre 2016, le Bureau communautaire de la CARENE a approuvé le lancement de l'opération de réaménagement paysager du Boulevard de l'Atlantique, entrée de ville Nord de l'agglomération nazairienne.

Cette importante transformation viaire a pour objectifs :

- **D'apporter les qualités esthétiques et paysagères à l'entrée de l'agglomération** et des deux communes de Trignac et Saint-Nazaire en prenant en compte les identités de paysages existantes et en les révélant,
- De renforcer la place des modes doux et des sites propres de transport en commun,
- **D'assurer une bonne fluidité de l'accès au centre-ville**, et aux quartiers résidentiels,
- **De garantir et sécuriser les fonctionnalités urbaines vélos, piétons...**,
- De rendre lisibles, confortables et sécurisées les transversalités entre les rives Est et Ouest du boulevard,
- **D'améliorer le fonctionnement de la gare routière et des espaces publics associés**,
- **D'apporter plus globalement une plus forte présence végétale** sur les espaces publics.

Cette ambition paysagère et urbaine s'inscrit dans la continuité des travaux du pôle d'échange multimodal et de l'entrée nord de Saint-Nazaire réalisés en 2012 en accompagnement de la ligne de transport urbain à haut niveau de service « Hélyce ».

La transformation de cette entrée d'agglomération majeure en boulevard urbain constitue un accélérateur de la mutation des lisières de cet axe; lisières constituées de différents éléments hétérogènes, sans liens fonctionnels entre elles (zone d'activité « Grand Large » à l'Ouest, quartiers de renouvellement urbain de Certé, zone tertiaire et commerciale de Grandchamps et secteur d'Herbins à l'Est, quartiers « Gare » et « Halluard Gautier » au sud).

Pour accompagner et organiser ces mutations futures, l'Agence d'Urbanisme de la Région Nazairienne (ADDRN) a été mandatée par l'Agglomération, dans le cadre du programme partenarial, pour piloter une réflexion globale à l'échelle du grand périmètre constituant l'Entrée Nord de l'agglomération à cheval sur les Communes de Trignac et de Saint-Nazaire.

Les objectifs assignés à cette réflexion sont :

- **D'une part, la réalisation d'une étude de programmation urbaine fine portant sur le quartier « Halluard-Gautier »** (territoire de la Ville de Saint-Nazaire) prenant en compte les enjeux hydrauliques identifiés dans le Schéma directeur des eaux pluviales de la CARENE, ainsi que les enjeux liés au risque de submersion marine identifiés dans le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) ;
- **Et d'autre part, l'élaboration d'un Schéma directeur de cohérence pour l'Entrée Nord, intégrant l'ensemble des secteurs et quartiers évoqués ci avant et visant à identifier les « sous-secteurs clés » susceptibles de participer à la mise en place d'une stratégie urbaine globale propre à ce grand périmètre.**

Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire d'urbanistes, paysagistes, programmistes urbains et spécialistes des fonctionnements hydrauliques a été recrutée : le groupement ANMA – Mandataire (Agence Nicolas Michelin et Associés / architecture, urbanisme et paysages), ALGOE (programmation urbaine) et URBAN WATER (hydraulique).

S'agissant spécifiquement du Schéma de cohérence, il est attendu pour ce vaste territoire complexe et générateur de mutations, un document de cadrage et de programmation. Celui-ci devra reposer sur les principes suivants :

- Revaloriser l'image de ce secteur et mettre en avant son identité,
- Traiter le rapport ville / campagne pour contenir durablement l'urbanisation,
- Coordonner les différentes fonctions remplies par ce secteur (lieu de passage, lieu de vie, lieu de consommation ...),
- Favoriser les liaisons inter-quartiers,
- Conforter l'altérité de cette zone par rapport au centre-ville,
- Identifier les mutations possibles ou probables aux différentes échelles spatiales et temporelles, et proposer des principes programmatiques.

En l'attente des conclusions de cette étude et de la mise en œuvre des outils réglementaires et / ou de projets, il est proposé d'établir un périmètre de prise en considération par lequel la faculté est donnée au Maire de Trignac de sursoir à statuer sur toute demande de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement en application de l'article L.424-1 III du Code de l'Urbanisme. Il s'agit de garantir, sur la durée de validité du périmètre (10 ans), le respect des orientations paysagères, urbaines, architecturales, programmatiques... issues des études engagées.

Ce périmètre de prise en considération viendra opportunément compléter celui instauré dans le cadre de l'élaboration du PLUi sur le secteur Gare / Halluard Gautier sur le territoire de la Commune de Saint-Nazaire et il intègre notamment la zone commerciale « Grand Large » en vue de maîtriser d'éventuelles mutations et développements commerciaux pour lesquels il importe de veiller à leur compatibilité avec la stratégie commerciale établie par l'agglomération.

L'instauration de ce périmètre témoigne de la volonté des autorités compétentes d'impulser une réflexion spécifique sur le devenir de ces secteurs au regard des enjeux urbains et paysagers, des enjeux de déplacements et de mobilités, des enjeux de développements économiques et d'attractivités qu'ils suscitent,

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- décide de prendre en considération le périmètre selon la délimitation du plan annexé à la délibération,
- indique que la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractère apparents dans un journal à diffusion départementale et affichée pendant un mois à la CARENE et en Mairie de Trignac en application de l'article R.424-24 du Code de l'Urbanisme,
- autorise le Président de la CARENE ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
David SAMZUN

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE  
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE  
Et par délégation Sandrine FABLET,  
Responsable des Affaires Générales



Plan du périmètre de l'étude

